

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)« *Nihil nisi a numine* »EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Février 2013

L'an deux mil treize le vingt et un février à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 5 février 2013, sous la Présidence de Mr Jean-Pierre FESTA, doyen des conseillers municipaux en exercice.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Rose AMAR, M. Philippe GONDRE, Mr André VINCENT, M. Joseph GRIMAUD, M. Fabien FERRARO, Mr Benoît GOSSELIN, M. Jean-Pierre LASMAN, Mr Carmine ROGAZZO, Mr Laurent DAUMARK, Mr Dominique GOURY, Mr Pierre GONSOLIN, Mme Marie-Claude KERGIETER, Mme Béatrice ALLOSIA, Mme, Mr Jean Luc MOTTE, Mme Annie MICHELON, M. Laurent PELLEGRIN, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Emmanuelle CHAIX

Absents excusés : Mr Jean-Yves GARNIER, M. Bernard GOURDOU, Mme Nadine TRIPODI, Mme Marie-Anne BOURGEOIS, Mme Anne DEBLEVID, M. Roland BERNARD

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emilie DROUHOT

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2012 – BUDGETS MICRO CENTRALE ET TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2012 pour la commune de Bénévent et Charbillac (Budgets annexes Micro centrale et Transports Scolaire) Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Membres en exercice :	26
Membres présents :	20
Prenant part au vote :	20
Pour :	20
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 21 février 2013

Pour copie conforme
Le Maire
Jean Pierre FESTA

